



# Edito

Janvier 2015

*Didier Debrabant.* Maire de Jolimetz



Passé le temps et filent les années... Une nouvelle année commence. On l'espère toujours meilleure que celle qui vient de s'écouler... Souhaitons avant tout se retrouver dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, d'humanisme et de partage.

Je voudrais commencer par rendre hommage à Jean Delcroix, Maire de 1989 à 2001 qui nous a quittés brutalement voilà près d'un an. J'ai été associé à Jean au sein de l'équipe municipale de 1995 à 2001. Jean était une personnalité incontournable de la commune. Jolimetz qu'il aimait tant. Il aura marqué de son empreinte la vie jolimesse par son travail, sa bonne humeur et sa joie de vivre en société.

En ce début de mandat, je tiens à remercier les Jolimesse et Jolimesse pour la confiance qu'ils ont apportée à l'ensemble de mon équipe.

Je remercie : le personnel communal, à l'œuvre toute l'année, dans tous les domaines avec un bon esprit d'équipe ; les membres des commissions communales ; les bénévoles des activités périscolaires ; l'équipe enseignante ; les acteurs économiques (entreprises, artisans, commerçants) et bien évidemment les associations et leurs bénévoles qui animent la commune et contribuent à son rayonnement dans l'intérêt de toujours mieux vivre ensemble.

Je tiens également à remercier les élus, principalement mes adjoints et les conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction par leur présence assidue.

Enfin, un remerciement particulier à Eloi Lesur qui, depuis près de 25 ans, par passion pour Jolimetz, nous fait revivre chaque année une partie significative de notre histoire.

L'année 2014 est achevée. Les articles de ce bulletin municipal nouveau format retracent son bilan de façon détaillée.

En 2015, je peux confirmer que la situation financière communale est saine grâce à une gestion rigoureuse et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elles ont été estimées au plus juste pour faire face aux gros investissements. En 2015, sans augmentation des taxes communales et dans le respect des objectifs que nous nous sommes fixés (préservation de l'environnement, valorisation du patrimoine, dynamique de développement des associations, solidarité entre les générations, soutien aux acteurs économiques locaux, épanouissement de chacun et qualité de vie), quelques opérations verront le jour :

- Pose d'un panneau d'information électronique au centre du village.
- Mise en place de deux radars pédagogiques sur les rues du Pavé et Marc Poirette.
- Mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière.
- Poursuite des travaux d'aménagement de la « maison du temps libre » par les agents municipaux.
- Démolition du préfabriqué.
- Négociation avec le diocèse pour l'acquisition de la salle Don Bosco.
- Étude d'aménagement de la traversée du village et de l'espace laissé libre par la démolition du préfabriqué.

Nous travaillerons nos projets en concertation et en partenariat avec toutes les forces en présence sur notre territoire : Vous, la Communauté de Communes, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, le Département, la Région, l'État et l'Europe pour certains financements.

Enfin, au nom du conseil municipal, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et vous souhaite pour 2015 à tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la paix et le bonheur à chacun d'entre vous.

Bien cordialement

Le Maire  
Didier DEBRABANT

# La vie municipale

## Guide du Bon Voisinage (Le Maire)

A toutes fins utiles, la municipalité vous présente ce "*Petit code de bonne conduite*" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, la propreté, les haies qui dépassent, stationnements incommodants et vitesses excessives.

Que vous viviez à la campagne ou en ville, dans un appartement ou une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut-être source d'innombrables conflits...

Pourtant, **vivre en bon voisinage, c'est possible !** Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur de ce guide : Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Jolimessins à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.

### Le bruit



Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance ! 87 % des français le considèrent d'ailleurs comme incompatible avec la définition du logement idéal et 43 % disent en souffrir. Intense ou répétitif, le bruit peut entraîner des troubles du sommeil, voire plus graves. En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "*atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité*". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

**Les travaux de jardinage et de bricolage** doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés; néanmoins, de nombreuses municipalités ont adopté les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux:

**les jours ouvrés de 8h30 à 12H00 et de 14h30 à 19H30;**

**les samedis de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00;**

**les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12H00.**

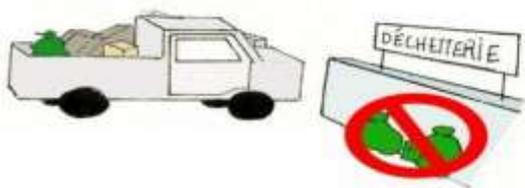
**Les aboiements des chiens** dont les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre - s'ils souhaitent rester en bons termes avec leurs voisins - les mesures nécessaires pour préserver leur tranquillité.

Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

**Les engins motorisés (de loisirs) ou manifestations festives** dont les bruits peuvent être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Garant de la tranquillité publique, le maire peut prendre des arrêtés fixant les horaires pour le bricolage ou le jardinage, l'ouverture des établissements recevant du public.

## La propreté



Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts.

Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines!

Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir ses rues et ses « caches » sales et males entretenues!

Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments.

## L'hiver et la neige



Avec l'hiver, un problème récurrent, la neige. La collectivité ne peut à elle seule garantir le déblayage sur l'ensemble du domaine emprunté par les usagers ; ainsi, nous rappelons que le déblayage du trottoir est à la charge du riverain (cette obligation s'applique aussi pour le verglas). Il est recommandé de mettre la neige en bourrelet le long du trottoir afin que les caniveaux restent parfaitement dégagés pour permettre l'écoulement des eaux.

Les riverains des voies privées sont tenus de déblayer la neige jusqu'au milieu de la chaussée au

## Les plantations - la taille des arbres et des haies



Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. Avant de se lancer dans une quelconque plantation, il importe de se renseigner, à la mairie, sur les distances et les hauteurs qui s'appliquent dans la commune.

### **Les conflits potentiels**

En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "*tout arbre ou arbuste de moins de 2 m doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite*".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper.

En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant.

Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

**Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance!**

### **La sécurité**

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.

Aussi, plutôt que d'exiger systématiquement d'un propriétaire, l'application à la lettre des distances, mieux vaut en discuter plutôt que d'engager des conflits interminables.

## Les boîtes aux lettres



Les boîtes aux lettres des maisons individuelles doivent être aisément accessibles par le facteur. Elles doivent nécessairement être placées à l'entrée de chaque propriété et comporter de façon claire et lisible, les noms des occupants.

Pour qu'elles soient facilement accessibles, il est recommandé de les placer entre 80 cm et 1m 50 de hauteur et les dimensions minimales des ouvertures doivent être de 22 cm de large sur 3 cm de haut

## Le stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Comment passera une maman avec sa poussette ou une personne à mobilité réduite - si un véhicule est garé sur le trottoir? Comment un Jolimessin sortira-t-il de de son garage si le passage est obstrué ou s'il n'a pas de visibilité?

Tout est question de comportement citoyen!

## La vitesse



La vitesse excessive est un constat permanent sur toutes les rues du village. Certes, deux radars pédagogiques seront installés prochainement sur les rues du Pavé et Marc Poirette.

Si, quelques aménagements semblent apporter des résultats positifs, il y va avant tout des respects du code de la route pour assurer votre sécurité et celle des autres.

La présence d'enfants sur nos routes étroites rend impératif le respect de cette réglementation.

A 60 km/h, il faut 7 mètres de plus pour s'arrêter qu'à 50 km/h.

Un piéton heurté à 58 km/h a 85% de risque d'être tué.

Rappel : Les « caches » de la commune sont interdits aux véhicules motorisés (excepté pour entretenir ces chemins)

## Absent du domicile: les conseils pour éviter les cambriolages



Vous vous absentez de votre domicile cet été ? La gendarmerie et la police nationales dispensent des conseils utiles pour limiter au maximum les risques de cambriolage.

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
  - Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique).
  - Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
  - Avertissez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.
  - N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clés et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.
- Et surtout, profitez du dispositif « Tranquillité vacances » en signalant votre absence : à la [brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile](#), en imprimant le [formulaire « Tranquillité vacances »](#) (complété par vos nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie),

# Les NAP à Jolimetz: Nouvelles Activités Péri-scolaires

Marcelle Ghaye : Ajointe aux Ecoles. Noël Delleaux : Adjoint en charge du Péri-scolaire.

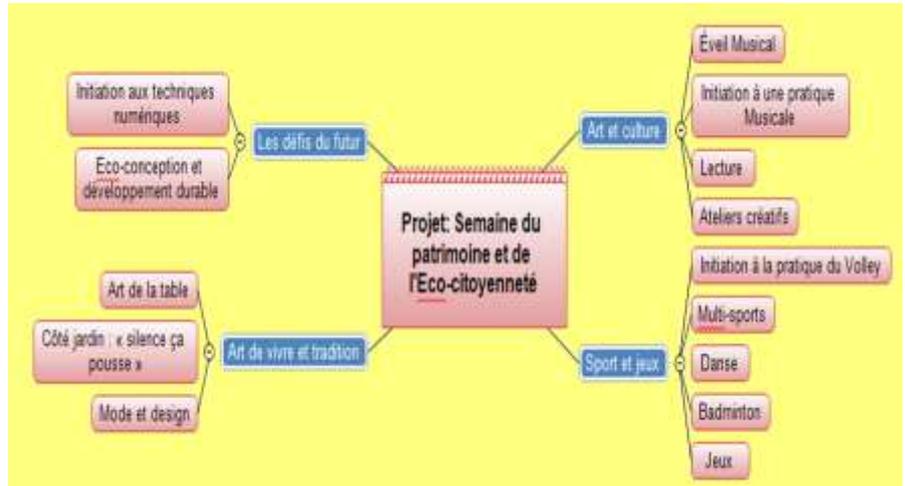


Pour l'année 2014-2015, la commune a mis en place un programme d'activités péri-scolaires qui ont lieu en fin d'après-midi, de 16 h à 17 h, du lundi au vendredi (sauf le mercredi). Ces activités sont encadrées par des animateurs bénévoles principalement issus du milieu associatif, du personnel communal et deux emplois avenir qualifiés.

Les activités proposées aux enfants s'articulent autour de 4 axes:

- **art et culture,**
- **sport et jeux,**
- **art de vivre et tradition,**
- **les défis du futur.**

L'ensemble des acteurs se retrouvera autour d'un projet commun qui consistera à imaginer et mettre en place une semaine « du patrimoine et de l'écocitoyenneté ».



D'autre part, nous proposons aussi aux enfants inscrits aux NAP des spectacles, des projections de films... Ainsi, lors d'une première semaine dite « de lancement des NAP », nos chers bambins ont pu apprécier « *La Fileuse d'orties* », un film tourné dans la forêt de Mormal, présenté par Anthony Vienne ; « *Le Guerlot* », un spectacle jeunes enfants donné sous chapiteau suivi d'une représentation du « *Royal Circus* » de Molière, assurée par la compagnie théâtre du Bimberlot qui fut d'ailleurs ouverte à tous. Le 27 novembre, c'était un petit théâtre de marionnettes qui se produisait avec « la petite fille de neige ».

Pour la mise en place de ces NAP, un appel à la population a eu lieu et une première réunion publique s'est tenue le 24 mai 2014 pour identifier les ressources potentielles. Un comité de pilotage regroupant des bénévoles, des enseignants et des élus a été constitué. Ce comité de pilotage a validé le programme d'activités. Il a défini les modalités de fonctionnement et le tarif, fixé à 0,50 € par heure.



La municipalité a construit un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui a été validé par les autorités compétentes comme les différentes inspections de l'éducation nationale.

Ce « PEDT » nous permet d'être éligibles pour plusieurs années au « fond d'amorçage » qui s'élève à 90 € par enfant.

Nous tentons aujourd'hui de faire évoluer le dispositif vers une structure d'accueil labélisée DDCS (Jeunesse et sport) ce qui nous permettra éventuellement de bénéficier d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales. Mais le cahier des charges n'est pas vraiment adapté pour une petite commune comme la nôtre. Des pistes de soutien sont à étudier aux niveaux de la CCPM.

Reste que nous accueillons chaque soir près de 70 enfants. Les ateliers que nous proposons ont un véritable succès. Cet accueil serait impossible sans la contribution et la motivation des animateurs dont les bénévoles qui animent près de 50% des ateliers.

## Alors un grand merci à tous :

- à Sandrine JERONNEZ: Directrice de l'école,
- aux membres du comité de pilotage,
- à tous les intervenants :

Marie Dominique Descamps, Danièle Olivier, Thérèse Koziel, Justine Dzikowski, Audrey Laloux, Mireille Dupire, Edith Glasse, Marcelle Ghaye, Catherine Burillon, Anne Marie Rousseau, Marie Florence Becquigny, Malika Delval, Hélène Couturiaux et Laura Bilot.

Francis Olivier, Gérard Derbay, Jean Louis Barbet, Daniel Delvallée, Bernard Colpin, Olivier Debrabant, Didier Debrabant et Noël Delleaux.

J'ai souhaité recueillir en toute objectivité quelques commentaires de parents dont les enfants participent aux activités et je vous les livre dans cet article comme ils me sont remontés.

D'autre part, j'ai partagé quelques moments avec les bénévoles qui prennent nos enfants en activités péri scolaire, j'ai pu constater leur implication car certains ateliers demandent de la préparation à domicile, des courses, des finitions... Nos enfants se voient proposer une multitude d'activités: la fabrication d'objets en rapport avec les saisons, les évènements..., un atelier cuisine dans lequel les enfants fabriquent des recettes simples et dégustent: cookies, crêpes, roses des sables...mais aussi un atelier jardinage où les enfants ont préparé un petit jardin, construit un composteur... puis à l'automne, fabriqué un nichoir à mésanges. Bien d'autres activités ont été proposées, comme la découverte d'instruments de musique, la lecture de contes, le football, la danse, la découverte du numérique. Je remercie tous les bénévoles, la plupart extérieurs à l'école, pour leur investissement auprès de nos enfants.



Périscolaire : Atelier « Silence ça pousse »



Trop mignons les petits au spectacle du périscolaire

Nos deux enfants ont participé aux Nouvelles Activités Périscolaires à raison de trois fois par semaine depuis la rentrée de septembre 2014.

Nous sommes globalement satisfaits. Nous apprécions par ailleurs le fait que parents et enfants sont associés à la démarche en formulant des vœux au début de chaque période ce qui permet d'impliquer l'enfant.

Comme de nombreux parents, nous exprimons une certaine appréhension et réserve quant à la manière dont celles-ci allaient se dérouler, s'organiser et être encadrées.

Aujourd'hui, nous sommes rassurés tant sur leur contenu que nous trouvons variés et intéressants que sur la sécurité des enfants. Les encadrants font preuve de professionnalisme, ils se montrent consciencieux et rigoureux. Nos enfants sont enthousiastes et contents lorsqu'ils en sortent, ils découvrent ainsi la cuisine, la musique et autres domaines au travers de nouvelles expériences et rencontres.

Mr et Mme Dinola



Les NAP c'est aussi :  
Des spectacles, des projections de films...



Nos filles vont aux NAP 3 fois par semaine, après un début mitigé pour notre fille de 3 ans qui s'inquiétait de ne plus voir sa maitresse dans la classe, elle a dû s'habituer aux multiples intervenants qui investissaient la classe. Elle s'est depuis bien habituée et est maintenant ravie des activités proposées. Elles sont heureuses de pouvoir choisir et changer d'activités d'une période à l'autre. Les voir satisfaites en sortant des activités nous enlève les craintes que nous pouvions avoir en début d'année par rapport à cette nouvelle organisation.

Mr et Mme Borowski, membres de l'AEJ



Cette année scolaire fut un changement en terme d'organisation par rapport aux NAP, c'était une chose que l'on craignait comme toute nouvelle chose, il a fallu se réadapter. Toutefois le ressenti est positif, les enfants apprécient l'initiation aux diverses activités. C'est une chose importante pour l'éveil des enfants, de plus l'organisation est bonne, les activités adaptées à chacun, c'est pour nous une "réforme" positive.

Mr et Mme Renaut, délégués des parents d'élèves

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal a voulu satisfaire au mieux la population en proposant des activités diverses et variées et donner ainsi une nouvelle dynamique à notre village.

Le **19 avril**, c'est la chasse aux œufs. Une soixantaine d'enfants participent à de nombreux jeux d'intérieurs et d'extérieurs.

Le **8 mai**, c'est le repas des aînés. Il a lieu au restaurant « Le Mormal » de Jolimetz. La table est excellente, nos aînés sont en pleine forme ... quelle ambiance ! Mme Alcidie Tacquet et Mr Edouard Ducarne ont été mis à l'honneur comme doyenne et doyen du banquet.

La « ducasse » est un moment important dans la vie communale. Elle s'est déroulée les **21, 22 et 23 juin**. Le week-end commence avec une course cycliste avec près de 280 participants de 5 à 70 ans. Sous les applaudissements d'un public venu nombreux, le Maire en personne emmène sur son vélo le peloton à travers les chemins de Jolimetz. Le lendemain alors qu'un tournoi de Tennis de table se déroule Salle Arthur André, ce ne sont pas moins d'une centaine de brocanteurs qui envahissent les rues du village sous un soleil radieux. Côté Musique c'est d'abord un moment exceptionnel avec le concert du groupe talentueux « Darkfloyd » qui reprend les plus grands tubes du groupe mythique « Pink-Floyd ». Les enfants de l'école CM1 et CM2 reconnaissent leur professeur à la batterie. La salle, sous les rampes des projecteurs s'embrase sur un « Another Brick in the Wall » interprété à la perfection... Du rarement vu à Jolimetz. D'autre part, que serait une « ducasse » sans le concert traditionnel de l'orchestre d'Harmonie de Jolimetz qui nous charme comme à son habitude avec un programme des plus variés. Déjà le troisième jour, le soleil est toujours aussi généreux, le « bob » est de rigueur pour le concours de pétanque ... La fête foraine se termine avec les tours de manèges offerts aux enfants à la sortie de l'école.

Le **14 juillet**, après la commémoration au monument, nous nous retrouvons sous les arbres pour un déjeuner citoyen. La quarantaine de personnes présentes a pu apprécier les promenades en calèche dans les rues de notre village proposées gracieusement par Mr Rigaut. Nous le remercions très chaleureusement.

Le **5 octobre 2014**, le jeune Orchestre du Hainaut du Cambrais, sous la direction de Thierry Huvelle, est de retour à Jolimetz pour le plus grand plaisir d'un public averti et de son Vice-Président, Monsieur Jean Marc Lefèbre.

Se remettre en forme en faisant la fête. Musique Latino, musique du monde et mouvements danse-Fitness faciles à suivre. C'est la ZUMBA et c'était à Jolimetz le **25 octobre** avec une séance animée par Arnaud Stoops, professeur expert en la matière, avec pas moins d'une centaine de danseurs dans une ambiance de folie. Vous n'avez pas pu venir, ce n'est pas grave, on remettra ça bientôt !!!



Le lendemain, le **26 octobre** pour se remettre des courbatures de la veille, une promenade en forêt avec quelques connaisseurs pour une sortie mycologique. Un grand merci à Monsieur Philippe Tourbier pour sa contribution.

**Centenaire de la première guerre mondiale.** Pour ce **11 Novembre 2014**, 96e anniversaire de l'armistice de 1918, la cérémonie au monument est un peu plus relevée qu'à l'habitude. Les enfants de l'école sont présents. Ils lisent les noms des Jolimessins morts pour notre pays et entonnent la Marseillaise avec l'Harmonie de Jolimetz. Le cortège se dirige salle Arthur André où Madame Marcelle Ghaye et Monsieur Anthony Vienne avec les enfants lisent quelques lettres poignantes de l'époque.

L'année se termine avec le Téléthon qui s'est déroulé les **5,6 et 7 décembre**. Décoration d'un immense sapin, marches, formation aux premiers gestes qui sauvent, initiation « Step », théâtre, soirée karaoké, sortie en voitures anciennes et calèche, chants des enfants de l'école, apéritif concert ... autant d'événements qui rythment ce long week-end. Plus de 2000€ de dons reversés à l'AFM. Un grand merci aux bénévoles pour leur engagement.

**Nous remercions vivement toutes les associations de Jolimetz pour leur contribution à toutes ces manifestations. L'année 2015 sera aussi riche en activités.**

# Les agents communaux sur le terrain

Didier Debrabant : Maire. Noël Delleaux : Adjoint Travaux, Urbanisme, Energie et Environnement.



**Ce qui caractérise notre action pour l'année 2014** est le pilotage de nombreux travaux en « régie » en plus des entretiens courants. C'est ainsi que nous avons mené les chantiers suivants :

- **Restructuration et mise en cohérence des infrastructures de l'école élémentaire** : Transfert de la cantine vers la salle « Don Bosco » que nous louons pour l'instant. Aménagement de la classe CE1/CE2 en rez-de-chaussée (ancienne cantine) permettant ainsi l'accès d'une élève à mobilité réduite. Ce transfert libère une salle plus spacieuse qu'occupe maintenant la classe des CM1/CM2 après quelques travaux de peinture.

- **Création d'une salle numérique** polyvalente accueillant les enfants de l'école pour des activités en groupe nécessitant l'outil informatique ou l'utilisation du tableau interactif. Cet espace accueille également le périscolaire principalement pour ses ateliers numériques et le conseil municipal qui s'y rassemble pour ses réunions.

- **Poursuite des travaux** au niveau de l'ancien presbytère qui deviendra bientôt la « **maison du temps libre** ». Ce bâtiment disposait d'un espace de réunion, la garderie y a été transférée lors de la restructuration de l'école élémentaire et permet l'accueil des enfants jusque 18h30 chaque soir. Nous travaillons actuellement à l'aménagement d'une salle de répétition pour l'harmonie. Travaux de gros œuvre, d'isolation, placo, carrelage, électricité ... A l'étage, des travaux de démolition (cloison, plafond) ont eu lieu. L'harmonie disposera ainsi d'une autre salle pour ses archives. D'autre part, un nouvel espace d'environ 40m<sup>2</sup> plutôt dédié à un accueil polyvalent sera disponible lorsqu'il aura été aménagé

aux normes ERP (Etablissement recevant du Public). Ces travaux en partie terminés permettront la destruction du préfabriqué qu'occupe aujourd'hui l'harmonie.

- **Interventions** ponctuelles sur différents ouvrages : Lettrage monument, couverture abris bus, voirie (cache Wibaille).



La salle numérique. Travaux juillet 2014

- **Travaux d'entretien courant** : Propreté du village et des bâtiments, cimetière, voirie, fossés, réparations diverses, espaces verts, haies. A ce propos, la taille d'un linéaire non négligeable de haies a dû être entreprise pour des raisons de sécurité. **Nous rappelons une nouvelle fois que cet entretien en bord de route est obligatoire et qu'il incombe aux propriétaires ou locataires.** Le conseil Municipal a décidé la mise en place d'une procédure de mise en demeure pour ceux qui tarderont un peu trop à effectuer ces tailles. Nous proposons dès à présent un service en « régie » à raison de 2€ par mètre pour un entretien au broyeur en bord de route.

*Tous ces travaux ont été rendus possibles grâce à l'implication et aux nombreuses compétences de nos agents communaux. Nous les remercions pour leur investissement, leur disponibilité et tenons à les citer dans cet article.*

**Brigitte Falkowicz**: Adjointe administrative.

**Anne Marie Rousseau** : Adjointe technique, ATSEM, intervenante au périscolaire.

**Marie Florence Becquigny** et **Malika Delval** : Adjointes techniques affectées aux services garderie, cantine, entretien des bâtiments et intervenantes au périscolaire.

**Hélène Couturiaux** et **Laura Bilot** : Emplois avenir, affectées au périscolaire mais aussi aux services cantine, entretien des bâtiments.

**Mathieu Caudrelier**, **Bruno Dumelz** et **Daniel Rousseau** : Adjointes techniques affectés aux services travaux, entretien des bâtiments, espace vert, voirie...

# Les Finances Communales

Didier Debrabant : Maire. Anthony Vienne : Adjoint aux finances



La commission « Finances » s'est réunie le mardi 16 décembre 2014 pour préparer cette présentation de nos finances communales. Nous avons bien conscience de la difficulté de vous présenter notre travail sans être ni trop ennuyeux ni trop « techniques ».

Comme dans un « ménage » une commune partage son budget entre le « fonctionnement » (la vie courante) et les « investissements ».

Notre nouveau Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 avril 2014 pour voter son premier « budget primitif ». Il a décidé **de reconduire à l'identique** les 3 taxes :

- Taxe d'habitation pour 9,25 %,
- Taxe Foncière sur Bâti pour 9,90 %
- Taxe Foncière sur Non-Bâti pour 41,16 %.

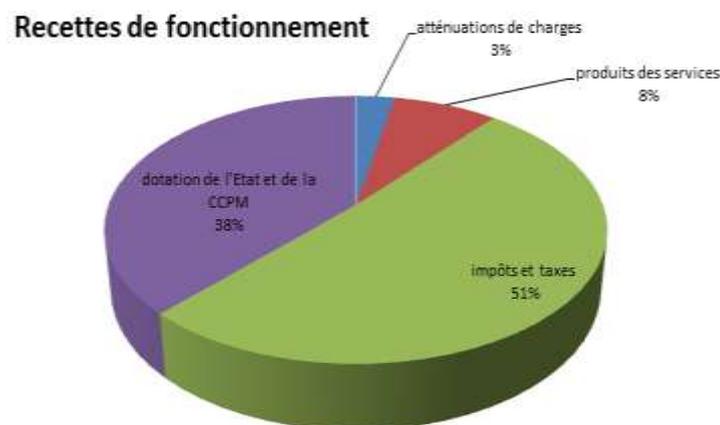
Dans un second temps le conseil municipal a étudié les propositions de la commission « Finances » pour établir le « budget primitif 2014 ». Pour ce, nous avons dû estimer les recettes « prévisionnelles ». Notre commune peut bénéficier principalement de 6 types de « recettes » :

- Dotations de l'état.
- Fiscalité : nos impôts communaux.
- Attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.
- Recours au crédit (pour par exemple des travaux importants).
- Subventions.
- Divers : atténuation de charges, cantine, garderie.

Ce budget prévisionnel qui doit être établi et voté dans chaque commune doit comporter pour une première partie : les recettes « certaines » et pour une seconde partie : les dépenses prévues même « hypothétiques ».

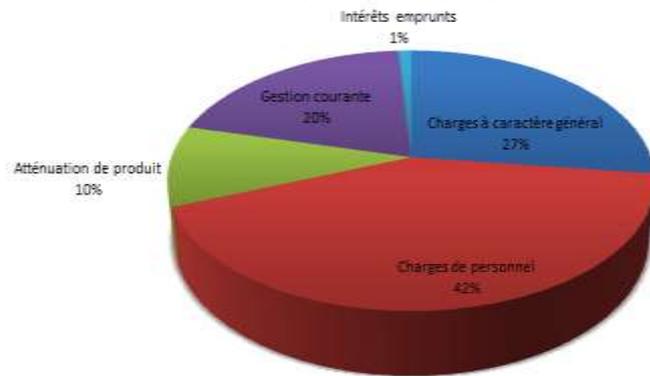
Pour ce premier budget nous avons dû tenir compte pour une partie des dépenses obligatoires : services des pompiers, de l'eau et pour une autre partie des engagements de nos prédécesseurs (avec notamment pour une part importante du budget 2014 : le règlement des travaux de la rue Marie Ansart). En prenant en compte ces différentes contraintes nous avons budgétisé dans la mesure du possible la mise en place de nos premiers projets. Le premier budget prévisionnel du mandat a été établi et voté à l'unanimité.

**Au terme de cette année 2014 :**



3 % en « atténuations de charges » (les contrats aidés font l'objet d'un subventionnement par l'état),  
8 % en « produits des services » et « produits divers » (notamment cantine scolaire),  
51 % en « impôts et taxes » (notamment taxes foncières et d'habitations),  
38 % en « dotation de l'Etat et de la Communauté de Communes du Pays de Mormal ».

## Nos dépenses de fonctionnement



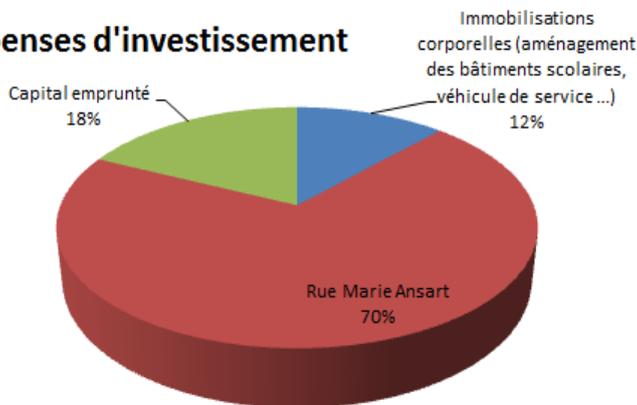
27 % en « charges à caractère général » (notamment eau/électricité/fournitures scolaires et administratives, assurances, cantine scolaire, fêtes et cérémonies, affranchissements, télécommunications),

42 % en « charges de personnel et frais assimilés »,

10 % en « atténuation de produit » (somme à rendre à l'état),

20 % en autres charges de « gestion courante » (notamment service incendie, Noreade),

## Nos dépenses d'investissement



12 % en « immobilisations corporelles » (notamment aménagement des bâtiments scolaires, véhicule de service),

70 % en « immobilisations » : règlement des travaux de la rue Marie Ansart,

18 % en remboursement du « capital emprunté ».

En 2014 l'investissement a été pour l'essentiel couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé. La subvention du Département du Nord pour la rue Marie Ansart (40 656 €) devrait faire l'objet d'une recette d'investissement en 2015.

Cette première année de mandat a été marquée par le règlement des travaux de la rue Marie Ansart pour 110 000€. Nous avons annoncé lors de la cérémonie des vœux une baisse des dotations d'état. Depuis lors, un ajustement a eu lieu. Plusieurs dotations « recettes » au titre de l'année 2014 nous ont été attribués. Cette bonne nouvelle, nous permet d'envisager avec sérénité le prochain budget.

Nous avons rencontré les maires des communes de Locquignol, Potelle et Raucourt au Bois qui ont accepté de participer aux frais de fonctionnement de l'école pour un montant global de 7383,50 €.

Un grand merci aux nombreux bénévoles qui ont accepté d'offrir une part de leur « temps libre » pour la mise en place des « Nouvelles activités périscolaires ». Leur aide a permis de mettre en place ces ateliers sans trop affecter le budget communal.

Monsieur le Maire et Monsieur Delleaux (adjoint aux travaux) ont été particulièrement vigilants pour

mesurer au plus juste les coûts des fournitures pour les nombreux aménagements réalisés pour l'école et dans l'ancien presbytère.

Nous avons eu soin d'avoir un œil vigilant pour mesurer sérieusement nos dépenses de « fonctionnement ». Des économies utiles sur certains postes nous permettront de développer des actions prioritaires : école, vie associative, actions communales, investissements...

Au premier janvier 2014, la commune avait deux emprunts en cours. Le montant des sommes à rembourser s'élevait à 31 957,56 €.

Merci aux services de la perception que nous avons rencontrés plusieurs fois pour bénéficier de leurs conseils et pour affiner nos choix. Un grand merci à Madame Brigitte Falkowicz qui assure avec sérieux et compétence le travail de gestion : passages des écritures, contacts avec les fournisseurs, travail avec la perception, etc.

Monsieur Vienne adjoint «aux affaires sociales et aux finances» est présent en mairie tous les lundis matin. Il est à votre disposition pour répondre à vos questions. Il participe aux réunions de la commission « Finances » de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, en tant que représentant de notre village.

Commission « finances » : Monsieur Didier Debrabant, Monsieur Noël Delleaux, Monsieur Gérard Druelle, Madame Marcelle Ghaye, Monsieur Thierry Guyonnet, Monsieur Jacques-Anthony Vienne.